



## **Crédit : La Caisse d'Epargne entre au capital du courtier Vegalis**

Le secteur du rachat de crédits continue d'intéresser les banquiers. Après le partenariat Cofidis-Partners Finances (Banques Hebdo n° 185), c'est ainsi au tour du courtier Vegalis de faire parler de lui. Fin avril 2008, la Caisse d'Epargne a pris, via un fonds d'investissement, une participation de 9,5% dans le capital du courtier en restructuration de dettes toulousain, a confié à Banques Hebdo Jean-Bernard Valade, président directeur général et fondateur de Vegalis.

*"Dans un contexte très morose, Vegalis sort son épingle du jeu, explique le pdg. Les taux ne sont pas là, la concurrence est devenue très forte, mais ça ne nous touche pas vraiment".* En 2007, Vegalis a plus que doublé son activité en 2007 avec un volume d'affaires traitées de 42 millions d'euros contre 16 millions d'euros en 2006. Il compte environ 45 agences dont 15 en propre et une trentaine de franchises. Mais la société a opéré un brusque changement de cap : *"depuis le début de l'année, nous avons décidé d'arrêter totalement l'activité en franchise et nous misons désormais sur un réseau de salariés"*, poursuit le dg.

Vegalis est devenu un interlocuteur de premier plan sur l'activité de restructuration de crédits. Le 1er avril dernier, Jean-Bernard Valade a ainsi présenté sa vision du métier - aux côtés du président du Siob et des dirigeants de Partners Finances - lors d'une réunion d'information du Comité Consultatif du Secteur Financier concernant "l'approfondissement du rôle des Intermédiaires en Opérations Bancaires". Le relevé des conclusions a été envoyé le 21 mai dernier à Christine Lagarde, ministre de l'Economie. Il devrait alimenter la réflexion gouvernementale sur une éventuelle évolution réglementaire de la profession d'IOB, notamment en termes d'obligation d'honorabilité et de rémunération.